

LA LETTRE AUX AGRICULTEURS

www.credit-agricole.fr

septembre 2018
Numéro 3

DÉCRYPTAGE

5990€/ha

C'est le prix moyen des terres et prés libres pour l'année en 2017, selon la FNSafer.

» Le marché a généré 45260 transactions (+ 10,6%), pour une surface de 184 400 ha (+8,1%) et une valeur de 3,1 milliards d'euros (+20,1%). Mais le prix moyen d'un hectare a baissé de 0,4%, une première depuis 1996. La résultante d'une offre importante et d'une conjoncture économique peu engageante, non compensée par la faiblesse des taux d'intérêt. Le prix moyen des terres et prés loués s'est établi quant à lui à 4 690 €/ha, en hausse de 3%. Ce marché a généré 41 000 transactions (+4,5%), pour une surface de 196 600 ha (+3,8%) et une valeur de 1,6 milliard d'euros (+7,4%). Une hausse soutenue par les acquisitions de non-agriculteurs.

Des changements de fond et de fonds pour la future PAC

La Commission européenne diligente un ciblage renforcé des paiements directs et réhausse l'ambition environnementale et climatique. La gouvernance est allégée, le budget aussi...

» La Commission européenne a arrêté les grandes lignes politiques et budgétaires de la Politique agricole commune (PAC), pour la période 2021-2027. Elle entérine un nouveau mode de gouvernance, se voulant plus simple et davantage en phase avec les réalités nationales et locales. Elle délègue ainsi à chaque État membre l'élaboration d'un Plan stratégique, d'une acceptation très large puisqu'il englobe les aides relatives au premier et au second pilier (soutien des marchés et des prix agricoles pour le premier pilier, et développement rural pour le second), ainsi que les programmes sectoriels (vin, fruits et légumes). Chaque plan national se devra de respecter les objectifs assignés par la Commission en matière de soutien aux revenus (équité, compétitivité), d'emploi (installation, zones rurales), de qualité (alimentation, environnement) ou encore d'adaptation au changement climatique. La Commission contrôlera annuellement leur mise en œuvre et jaugera leur performance à l'aune des progrès réalisés.

Paiements directs plus ciblés

Pour ce qui est du soutien aux revenus, la PAC post-2020 entend discerner les «vrais» agriculteurs et assurer un niveau de soutien par hectare plus élevé aux petites et moyennes exploitations. La Commission propose de réduire les paiements à partir de 60 000 € d'aides et de les plafonner à 100 000 € par exploitation. Les secteurs de produits spécifiques en difficulté continueront de bénéficier de soutiens couplés pour les aider à améliorer leur compétitivité, leur durabilité ou leur qualité. Chaque État devra réservé aux jeunes agriculteurs l'équivalent de 2% de leur allocation en soutiens directs.

Ratios climato-environnementaux

Autre marqueur de la prochaine PAC: le relèvement des exigences environnementales et climatiques. Les paiements directs seront assortis de nouvelles obligations en matière d'éco-conditionnalité (rotation des cultures, gestion des éléments nutritifs, protection des zones humides et tourbières). Autre nouveauté: les paiements directs seront ponctionnés pour récompenser des actions agro-environnementales dépassant les obligations inhérentes à l'éco-conditionnalité (dispositif Eco-sheme). En contrepartie, la Commission s'engage à financer 80 % des engagements agroenvironnementaux et climatiques, voire 100 % si les sommes sont transférées du premier vers le second pilier.

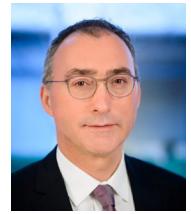
Budget en baisse

L'addition des actions climatiques concentrera ainsi 40 % du budget de la PAC 2021-2027, lequel s'élèvera à 365 Md €, soit une baisse de 17% en euros constants par rapport à la PAC 2007-2013. L'enveloppe allouée à la France, qui demeurera le premier bénéficiaire de la PAC, s'élèvera à 62,3 milliards d'euros sur la période, soit une baisse de 6,3% en euros courants. Les propositions de la Commission européenne ont engendré la désapprobation d'un groupe de 20 États membres, dont la France. Ceux-ci réclament un budget équivalent à celui en cours (hors Royaume-Uni), sous peine de menacer la viabilité des exploitations. La Commission escompte un accord au printemps 2019, avant les élections européennes qui solderont son mandat. ■

« Vers un contrôle des aléas en agriculture »

Avec Jean-Michel Geeraert,

DIRECTEUR
DU MARCHÉ DE
L'AGRICULTURE ET
DE LA PRÉVENTION
CHEZ PACIFICA.



DR

Il est désormais possible d'assurer le chiffre d'affaires du blé tendre d'hiver, du colza d'hiver et du maïs grain, grâce à une garantie optionnelle de l'assurance récoltes du Crédit Agricole. Les explications de Jean-Michel Geeraert, directeur du marché de l'agriculture et de la prévention chez Pacifica.

Assurance récoltes, garantie Chiffre d'affaires sécurisé : quelles différences ?

Jean-Michel Geeraert : l'assurance récoltes se déclenche lors de la survenance d'un aléa climatique et se traduit par le versement d'une indemnité correspondant au produit de la perte de rendement par un prix fixé à la souscription. La garantie Chiffre d'affaires sécurisé se déclenche lors de la survenance d'un aléa climatique ou en cas de baisse de prix ou sous l'effet conjugué des deux évènements. Les autres options proposées par le contrat d'assurance récoltes restent disponibles : perte de qualité, frais de resemis, frais supplémentaires de récoltes.

Comment déterminer le chiffre d'affaires que l'on souhaite sécuriser ?

J.-M. G. : l'agriculteur peut assurer un montant couvrant tout ou partie de ses coûts de production. Mais il peut aussi décider d'un montant plus élevé pour sécuriser son revenu. Si le chiffre d'affaires calculé est inférieur au chiffre d'affaires sécurisé, l'indemnité est versée dès le premier euro. L'agriculteur choisit donc en toute liberté le capital assuré comme la surface, dans la limite de 80 % de la sole, le solde pouvant être souscrit en assurance récoltes. La garantie Chiffre d'affaires sécurisé s'applique à trois espèces que sont le blé tendre d'hiver, le colza d'hiver et le maïs grain.

UN BOUQUET D'APPLI POUR GÉRER LES PRAIRIES

Choisir ses espèces et la composition de ses semis. Établir un diagnostic de la flore par l'identification des espèces prairiales. Élaborer des stratégies de lutte contre les adventices. Identifier les fenêtres de récolte ou encore évaluer la qualité des fourrages. Telles sont les six applications réunies en une avec GraasMan, un bouquet d'appli développé conjointement par l'Institut de l'élevage, Jouffray-Drillaud et Mas Seeds. Chaque utilisateur pourra, s'il le souhaite, partager ses rapports et échanger avec d'autres éleveurs ou encore avec son conseiller. GrassMan sera très prochainement disponible sur les Stores, au prix de 50 €/an, soit une demi tonne de foin.

Quels sont les rendements et prix de référence de la garantie Chiffre d'affaires sécurisé ?

J.-M. G. : comme pour l'assurance récoltes, la garantie Chiffre d'affaires sécurisé prend en compte la moyenne olympique des rendements des cinq dernières campagnes. En cas d'aléa, c'est le rendement expertisé qui est retenu. Le prix est quant à lui basé sur la moyenne arithmétique des prix observés sur le marché à terme sur une période courant d'avril à octobre. La garantie Chiffre d'affaires sécurisé est subventionnée jusqu'à 65 % de la cotisation portant sur la partie rendement de la garantie.

Cette garantie est-elle l'ultime parade contre tous les aléas entourant l'agriculture ?

J.-M. G. : face aux aléas climatiques, sanitaires ou économiques, la sécurisation des exploitations agricoles n'est plus une option mais une obligation. Elle peut additionner plusieurs briques. La garantie Chiffre d'affaires sécurisé apporte sa pierre à l'édifice, aux côtés par exemple des systèmes de protection de prix proposés par les organismes stockeurs. Je considère également cette nouvelle garantie comme un marchepied vers un nouveau modèle d'agriculture, une agriculture moins impactante et plus résiliente. ■

AGENDA

- **11-14 SEPTEMBRE 2018** ➤ RENNES (35)
Space - Salon international de l'élevage
- **3-5 OCTOBRE 2018** ➤ COURNON (63)
Sommet de l'élevage
- **16-18 OCTOBRE 2018** ➤ AVIGNON (84)
Les Rendez-vous Tech&Bio
- **20-23 NOVEMBRE 2018** ➤ LA ROCHE-SUR-YON (85)
Agri Startup Summit

